

Conditions générales

Les semaines de cours de musique Arosa sont organisées par AROSA KULTUR, pour enrichir la vie culturelle à Arosa. Elles n'ont pas pour objectif de générer un bénéfice. Le déficit annuel est supporté par Arosa Kultur. Les partenaires et soutiens sont les hôtels où ont lieu les cours, Arosa Tourisme ainsi que la subvention culturelle des Grisons. Afin de garder les coûts au plus bas, Arosa Kultur a un secrétariat assuré en grande partie par des bénévoles, pour cette raison, le bureau d'Arosa Kultur est occupé de manière irrégulière. Nous remercions les participants pour leur compréhension.

Pour la participation aux cours de musique, les conditions suivantes font foi:

- Inscription/Frais d'inscription**
Date limite: 31 mai (cours d'automne: 31 juillet). Si vous vous inscrivez plus tard, les frais d'inscription s'élèvent à CHF 50.--.
- Rabais et réductions** (voir «Indications générales» dans le carnet de cours ou sous www.musikkurswochen.ch)
- Confirmation du cours**
Les participants reçoivent dans un délai de trois semaines une confirmation de leur inscription avec une facture et un bulletin de versement. A partir de ce moment, l'inscription compte comme définitive!
- Documents/dossiers du cours**
En juin (cours d'automne fin août) nous vous faisons parvenir les documents/dossiers du cours avec l'invitation à l'ouverture du cours. Pour toute information supplémentaire vous pouvez vous adresser au professeur du cours (l'adresse se trouve dans le prospectus du cours où sur le site) ou à notre bureau/secrétariat.
- Annulation d'inscription/assurance d'annulation**
Pour être couvert en cas d'empêchement (p.ex. maladie, accident ou pandémie), nous recommandons de conclure une assurance d'annulation (https://www.allianz-travel.ch/fr_CH/assurances-voyage/annulation-formation.html). Vous pouvez adresser des questions concernant l'assurance à Mme Seraina Pagnotta, Allianz Suisse, téléphone +41 (0) 58 357 06 05, ou par mail seraina.pagnotta@allianz-suisse.ch. AROSA KULTUR rembourse les frais d'inscriptions déjà obtenus comme suit: 100% lors de désinscription jusqu'au 31 avril (cours d'automne 30 juin), 50% jusqu'au 31 mai (cours d'automne 31 juillet). Lors de désinscription après le délai d'inscription 0% sera remboursé.

Les frais de cours encore ouverts lors de la désinscription restent dus selon les conditions ci-dessus. Les frais d'inscription ne sont pas remboursés.
- Assurance accident**
L'assurance accident est l'affaire des participants.
- Participation des mineurs**
Votre enfant est aussi pendant les heures de cours sous la responsabilité parentale. Pour des dégâts causés par des enfants, les parents sont responsables. L'assurance est l'affaire des participants. Si votre enfant dort tout seul dans un hôtel, nous vous prions de régler l'encadrement/la prise en charge directement avec l'hôtel respectif. Arosa Kultur ne prend aucune responsabilité pour le temps libre hors des cours.
- Annulation de cours**
Si durant le délai d'inscription officiel (31 mai pour l'été ; 31 juillet pour l'automne) il n'y a pas assez d'inscriptions pour un cours ou lors d'une situation exceptionnelle (p.ex. maladie du professeur), AROSA KULTUR peut annuler le cours. Dans ce cas, les participants seront informés instantanément et les frais de cours ainsi que les frais d'inscription seront entièrement remboursés. Les primes de l'assurance-annulation ne seront pas remboursées. Si possible, Arosa Kultur soumet aux participants concernés des propositions de cours alternatifs. Des prestations au-delà d'Arosa Kultur ainsi que des revendications envers Arosa Kultur sont exclus.
- Paiements depuis l'étranger**
Nous vous prions d'effectuer le paiement des frais de cours via SEPA (E-Banking en EURO). Avec cette variante les frais sont minimaux (env. 30 Cent). Lors de questions nous vous prions de vous adresser à votre banque. IMPORTANT : lors du paiement faire attention, que nous recevons le montant facturé en francs suisses (CHF) lors du change quand il est crédité. Lors d'une trop grande perte dû au cours d'échange, nous nous permettons, de facturer la différence.
- Jours d'arrivée et de départ**
Les dates mentionnées sont celles d'arrivée et de départ. Le jour d'arrivée correspond à l'ouverture du cours et a lieu en général en fin d'après-midi. Ensuite a lieu un moment de rencontre où les participants ont l'occasion de faire connaissance. Le cours proprement dit débute le jour suivant et se termine au plus tôt en fin d'après-midi avant le jour du départ. Le jour du départ, certains cours effectuent un concert ou une clôture dans la matinée. Les cours se terminent au plus tard à midi.
- Réservation d'hôtel**
Votre réservation d'hôtel à l'hôtel de votre choix sera transmise à l'hôtel par Arosa Kultur. Vous recevrez une confirmation de votre réservation directement par l'hôtel au plus tard en juin ou, dans le cas où l'hôtel est complet, nous vous proposons une alternative.
Réservations d'hôtel via Internet (BOOKING.COM ou équivalent), ou via Hotelcard ou réservation directe à prix spéciaux
Les participants qui ne réservent pas leur hôtel via AROSA KULTUR (réservations directes à l'hôtel du cours à des prix spéciaux, plateformes telles que BOOKING.COM etc. ou via Hotelcard) doivent payer les frais de cours plus élevés. Les participants sont obligés de le mentionner lors de l'inscription. Dans le cas où nous sommes informés ultérieurement par l'hôtel, la différence des frais de cours plus élevés sera facturée après coup.
Si la réservation de l'hôtel est faite par Arosa Kultur et est annulée à nouveau (hébergement en dehors de nos hôtels de cours), la différence avec les frais de cours plus élevés sera également facturée. Si nous ne le constatons qu'après le cours, la compensation aura lieu à ce moment-là.
Lors de la réservation **d'un appartement de vacances**, les frais de cours plus élevés s'appliquent également, même si l'appartement de vacances appartient à l'un de nos hôtels de cours.
- Droit applicable et for**
AROSA KULTUR essaye toujours de régler des différences à l'amiable. Tout litige relatif à l'exécution ou l'interprétation des présentes ont comme for Arosa et sera tranché par les tribunaux compétents du canton de Grisons, les recours au Tribunal fédéral étant réservés.